

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION****ACCORD-CADRE DE SERVICES**

---

**Accord-cadre à bons de commande portant sur des  
prestations de nettoyage du Campus Paris Saint-  
Ouen d'Audencia**

-

*Marché réservé au titre des articles L. 2113-12, L. 2113-13 et L.  
2113-14 du Code de la commande publique*

---

**Date et heure limites de réception des offres :****Jeudi 29 octobre 2026 à 12h00**

*La transmission des documents est effectuée par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir  
adjudicateur, à l'adresse URL suivante :*

<http://agysoft.marches-publics.info>.

**Pouvoir Adjudicateur :**

**AUDENCIA EESC  
8 Route de la Jonelière  
BP 31222  
44312 NANTES Cedex 3**

<https://www.audencia.com/>

## SOMMAIRE

|                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                            | 3  |
| 1.1 - Objet .....                                                        | 3  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                            | 3  |
| 1.3 - Décomposition de la consultation.....                              | 3  |
| 1.4 - Type de contrat .....                                              | 3  |
| 1.5 - Nomenclature .....                                                 | 3  |
| 1.6 - Engagement sociétal de AUDENCIA en matière d'achats durables ..... | 3  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                                  | 4  |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                                 | 4  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement .....                                | 4  |
| 2.3 - Visite du site.....                                                | 4  |
| 2.4 - Variantes .....                                                    | 5  |
| 3 - Conditions relatives au contrat .....                                | 5  |
| 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....                        | 5  |
| 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....         | 5  |
| 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....                       | 5  |
| 4 - Contenu du dossier de consultation .....                             | 5  |
| 5 - Présentation des candidatures et des offres.....                     | 6  |
| 5.1 - Documents à produire .....                                         | 6  |
| 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....                        | 7  |
| 6.1 - Transmission électronique .....                                    | 7  |
| 6.2 - Transmission sous support papier .....                             | 9  |
| 7 - Examen des candidatures et des offres.....                           | 9  |
| 7.1 - Sélection des candidatures .....                                   | 9  |
| 7.2 - Attribution des marchés .....                                      | 9  |
| 7.3 - Suite à donner à la consultation .....                             | 10 |
| 8 - Renseignements complémentaires.....                                  | 10 |
| 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....                | 10 |
| 8.2 - Procédures de recours .....                                        | 10 |

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne la relance du lot n° 01, portant sur les prestations de nettoyage des locaux du Campus Paris Saint-Ouen d'Audencia.

Les prestations attendues sont détaillées dans le CCTP (cahier des charges).

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 1° du Code de la commande publique.

La consultation est réservée, conformément aux articles L. 2113-12 et L. 2113-13 du Code de la commande publique, aux entreprises adaptées, aux établissements et services d'aide par le travail, aux structures d'insertion par l'activité économique ainsi qu'aux structures équivalentes employant majoritairement des personnes en situation de handicap ou des personnes défavorisées, sous réserve qu'elles remplissent les conditions légalement applicables.

Les candidats devront produire tout justificatif permettant d'établir leur éligibilité au dispositif de réservation.

## 1.3 - Décomposition de la consultation

La présente consultation porte exclusivement sur le lot n° 01 relatif aux prestations de nettoyage des locaux du Campus Paris Saint-Ouen d'Audencia. Elle ne fait l'objet d'aucune décomposition en lots dans le cadre de la présente procédure.

| Lot              | Désignation                                                                                                                                     |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01               | Prestations de nettoyage des locaux                                                                                                             |
| Lieu d'exécution | AUDENCIA Campus Paris Saint Ouen – 122 Bd Victor Hugo, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine<br>Etablissement recevant du Public de 2eme catégorie, Type R |

## 1.4 - Type de contrat

L'accord-cadre mono-attributaire, conclu sans montant minimum et avec un montant maximum, est passé en application des articles L. 2125-1, 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le montant cumulé maximum applicable sur toute la durée de l'accord-cadre est précisé dans l'acte d'engagement ainsi que dans l'avis d'appel public à la concurrence.

L'accord-cadre est mono-attributaire à bons de commande.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Lot | Code principal | Description                        |
|-----|----------------|------------------------------------|
| 01  | 90900000-6     | Services de nettoyage et d'hygiène |

## 1.6 - Engagement sociétal de AUDENCIA en matière d'achats durables

Animée par sa raison d'être et par sa volonté de produire un impact positif durable pour la société, Audencia déploie une politique d'engagement sociétal ambitieuse.

L'institution oriente ses actions notamment vers ses enjeux prioritaires définis dans le cadre de sa matrice de matérialité :

- Développer des partenariats innovants en matière de recherche pour être utile et faire évoluer les entreprises et la société ;
- Repenser les enseignements en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable ;
- Définir des objectifs de réduction de nos émissions carbone en ligne avec ceux de l'Union Européenne ;
- Agir en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes ;
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et garantir l'accessibilité pour tous.

Ces engagements guident chaque activité d'Audencia et reposent sur le socle du respect des droits fondamentaux.

C'est dans la continuité de cette politique RSE, portée et renforcée par sa Stratégie Bas Carbone que la démarche d'achats responsables dans sa globalité a été conçue.

La Politique Achats Responsables repose ainsi sur quatre piliers complémentaires :

- Axe 1 : Respecter les droits fondamentaux et les promouvoir tout au long des chaînes d'approvisionnement
- Axe 2 : Réduire l'impact des achats et des fournisseurs sur l'environnement
- Axe 3 : Agir pour la justice sociale et contribuer au développement du tissu économique et social des territoires
- Axe 4 : Consolider des relations responsables et éthiques avec les fournisseurs

Il est ainsi attendu que chaque acteur, acheteurs, prescripteurs, utilisateurs, fournisseurs veillent, au quotidien, au respect de ces axes, à leur application et leur promotion à travers toute la chaîne de valeur.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

### 2.3 - Visite du site

Une visite du site est fortement recommandée. Les conditions de visite sont les suivantes :

- **La date de visite est le mardi 6 octobre de 10h à 12h.**
- Le lieu de la visite est : 122 boulevard Victor Hugo – 93400 SAINT-OUEN

Inscription préalable, par courriel, auprès de [bdosreissilva@audencia.com](mailto:bdosreissilva@audencia.com).

Les visites ne seront pas maintenues en l'absence d'inscription préalable.

L'attention des candidats est attirée sur l'heure de démarrage de la visite qui doit être impérativement respectée pour le bon déroulement de la visite sur site.

## **2.4 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

## **3 - Conditions relatives au contrat**

### **3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

La notification de l'accord-cadre interviendra avant la date effective de début d'exécution des prestations (ou date de début de validité du marché) de manière à préparer le déploiement de l'accord-cadre.

### **3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les prestations seront financées sur le budget d'AUDENCIA EESC.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours fin de mois suivant à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### **3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières et/ou du Cahier des clauses techniques particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## **4 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des charges (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) / Le détail quantité estimatif (DQE)
- Le cadre de réponse à compléter
- L'attestation de visite à remplir le jour de la visite

Pour une compréhension globale des activités de AUDENCIA, les candidats sont invités à consulter le site de l'Ecole : <https://www.audencia.com/>

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur : <http://agysoft.marches-publics.info>.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard six jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi des modifications par le pouvoir adjudicateur aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.  
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat (candidat individuel ou pour chaque membre du groupement, le cas échéant) aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- La **lettre de candidature** ou DC1 disponible sous <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics> portant désignation du mandataire et des cotraitants, indiquant le nom, la raison sociale, l'adresse professionnelle du mandataire et des cotraitants ;
- Le **pouvoir habilitant** le signataire à engager la société.

#### **Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :**

- La copie du ou des jugements prononcés, si l'un des membres de l'équipe candidate est en redressement judiciaire, ou procédure équivalente pour les candidats régis par un droit étranger ;
- La déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner, ainsi que tout justificatif permettant d'établir son éligibilité au marché réservé au titre des articles L. 2113-12 et L. 2113-13 du Code de la commande publique ;

#### **Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :**

- La déclaration (ou DC2) disponible sous <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics> indiquant le **chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objets du marché**, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- La preuve d'une **assurance** pour les risques professionnels ;

#### **Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :**

- A l'appui d'un **organigramme**, la déclaration indiquant les **effectifs moyens** annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- La **liste des principales prestations** effectuées au cours des trois dernières années ;  
Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
- **Bilan carbone ou toute autre documentation interne** présentant la politique RSE de l'entreprise ainsi que les éventuelles labellisations ou certifications associées

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### **Pièces de l'offre :**

- L'acte d'engagement complété (AE),
- Le BPU/DQE complété,
- La note méthodologique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat.
  - A l'appui du cadre de mémoire technique, ce document devra présenter les éléments suivants :

Sur le volet technique :

- Coordination et suivi d'exécution dont le suivi qualité ;
- Moyens humains affectés à l'exécution de la prestation ;
- Moyens techniques mis en œuvre pour l'exécution de la prestation ;

Sur le volet RSE propre à l'exécution des prestations :

- Gestion écologique des produits et équipements (dont les tenues vestimentaires mises à disposition des salariés) ;
- Amélioration des conditions de travail du personnel affecté à l'exécution de la prestation ;
- Politique d'insertion professionnelle et actions sociales mises en œuvre dans le cadre de cet accord-cadre

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

La déclaration éventuelle d'un sous-traitant devra être réalisée conformément aux articles R2193-1 à R2193-9 du code de la commande publique.

## **6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### **6.1 - Transmission électronique**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://agysoft.marches-publics.info>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse indiquée en première page du présent document. Elle peut également être transmise par voie électronique au moyen d'un outil choisi par le candidat, à condition que celui-ci soit conforme aux exigences minimales applicables aux moyens de communication électronique prévues par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique.

**La signature des documents n'est pas exigée au stade de la remise des offres.**

**La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas imposée dans le cadre de cette consultation mais fortement recommandée.**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Lorsqu'une signature électronique est requise, chaque document concerné doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

**Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties en l'absence de signature électronique.**

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres...). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 7 - Examen des candidatures et des offres

## 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution de l'accord-cadre

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'acheteur se réserve la faculté d'inviter tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

En revanche, toute offre inappropriée ou inacceptable sera systématiquement éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères                                                                                               | Pondération                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| <b>1-Prix des prestations</b>                                                                          | <b>35.00 %</b>                                                |
| <b>2- Valeur sociétale et environnementale des engagements pris pour l'exécution de l'accord-cadre</b> | <b>20.00 %</b>                                                |
| <b>Sous – critères valeur sociétale et environnementale</b>                                            | <b>Sous- Pondération valeur sociétale et environnementale</b> |
| Sous-critère 2.1 - Gestion écologique des produits et équipements                                      | 10.00 %                                                       |
| Sous-critère 2.2 - Amélioration des conditions de travail du personnel                                 | 5.00 %                                                        |
| Sous-critère 2.3 - Politique d'insertion professionnelle et actions sociales                           | 5.00 %                                                        |
| <b>3-Valeur technique</b>                                                                              | <b>45.00 %</b>                                                |
| <b>Sous – critères valeur technique</b>                                                                | <b>Sous- Pondération valeur technique</b>                     |
| Sous-critère 3.1 - Coordination et suivi d'exécution dont le suivi qualité                             | 15.00 %                                                       |
| Sous-critère 3.2 - Moyens humains affectés à l'exécution de la prestation                              | 15.00 %                                                       |
| Sous-critère 3.3 - Moyens techniques mis en œuvre pour l'exécution de la prestation                    | 15.00 %                                                       |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **7.3 - Suite à donner à la consultation**

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire, sous réserve de la production par le candidat pressenti des certificats et attestations prévus aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, ainsi que des justificatifs permettant d'établir son éligibilité au marché réservé. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

**A ce titre, il est fortement recommandé aux candidats de compléter ou de mettre à jour l'ensemble des éléments de leur profil sur AWS MARCHES PUBLICS « accès fournisseur ».**

## **8 - Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://agysoft.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### **8.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Judiciaire de Nantes  
19 QUAI FRANCOIS MITTERRAND  
44921 Nantes

**Email :** [tj-nantes@justice.fr](mailto:tj-nantes@justice.fr)

**Tel :** 0251179500

**Fax :** 0251179831

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Un référé précontractuel est possible selon les modalités de l'article 1441-3-1 du Code de procédure civile.

Un référé contractuel (après la signature du contrat) est possible selon les modalités de l'article 1441-3 du Code de procédure civile.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Judiciaire de Nantes  
19 QUAI FRANCOIS MITTERRAND  
44921 Nantes

**Email :** [tj-nantes@justice.fr](mailto:tj-nantes@justice.fr)

**Tel :** 0251179500

**Fax :** 0251179831